



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
Service protection et inclusion**

ARRETE n° DDETS-95-A-2022-024 fixant la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires ou de délégués aux prestations familiales par les juges.

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu la loi organique n° 2019-221 du 23 mars 2019 relative au renforcement de l'organisation des juridictions ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCS 95-A-2021-075 en date du 1^{er} octobre 2021, fixant la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires ou de délégués aux prestations familiales par les juges ;

Vu l'arrêté n° DDETS-95-A-2021-032 en date du 4 août 2021 portant classement et sélection des candidatures dans le cadre de l'appel à candidatures visant l'agrément de 13 nouveaux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre:

- de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice,

- de la mesure d'accompagnement judiciaire,

est ainsi établie pour le département du Val-d'Oise.

- Personnes morales gestionnaires de services :

- Association tutélaire des inadaptés du Val-d'Oise (ATIVO)
Adresse du siège social : Immeuble Ordinal
12, rue des Chauffours CS 80016
95095 CERGY PONTOISE CEDEX
- Association APAJH 95
Adresse du siège social : 5, rue Pasteur
CS 50079
95151 TAVERNY CEDEX
- Union départementale des associations familiales du Val-d'Oise (UDAF 95)
Adresse du siège social : 28 rue de l'Aven
BP 88499 95891
CERGY-PONTOISE CEDEX

- Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Madame Aline AMERYCKX - BP 60028 95270 SAINT MARTIN DU TERTRE
- Madame Fatma BAKHROURI - BP 80064 95191 GOUSSAINVILLE Cedex
- Madame Isabelle BIENNE - BP 50047 92703 COLOMBES Cedex
- Madame Nadège BONNEL – BP 66 95290 L'ISLE ADAM
- Madame Lucie BOUYER-PLEIBER - BP 20 95270 ASNIERES SUR OISE
- Madame Dalila CHARIF – BP 91028 – 95290 L'ISLE ADAM Cedex
- Monsieur Laurent COSTA - BP 80134 95600 EAUBONNE Cedex
- Madame Séverine DAUCHELLE – BP 60093 – 95340 PERSAN Cedex
- Madame Anne-Karin DURANTE – 4 rue Desfresne Bast – 95100 ARGENTEUIL
- Madame Imane EL AMMOUNI - BP 50020 95157 TAVERNY Cedex
- Monsieur Francis GARNIER- BP 20 95038 VAUREAL
- Madame Cécile GENCEL – 11 Ter rue Bergeret – 95290 L'ISLE ADAM
- Monsieur Patrick GERARD - BP 8 78250 MEULAN en YVELINES
- Monsieur Jean-Yves GIL - BP 30022 95390 SAINT PRIX
- Madame Michelle GROUGI - BP 23 95270 ASNIERES SUR OISE
- Madame Josette GUERIN - BP 50006 95321 SAINT LEU LA FORET Cedex
- Madame Catherine HOLOGAN - BP 18 95390 SAINT PRIX
- Madame Sylvie JAMES-JARRETHIE – BP120 – 92394 VILLENEUVE LA GARENNE
- Madame Françoise LEBRAS - BP 80025 95131 FRANCONVILLE CEDEX
- Monsieur Roger LAFFITE – BP 96 – 95210 SAINT GRATIEN (indisponible à partir du 7 avril 2022 conformément à l'ordonnance de placement judiciaire)
- Madame Magali LEFEBVRE - BP33 95640 Marines
- Monsieur Jean François LELANDAIS - BP 30065 95321 ERMONT Cedex
- Madame Marie-Thérèse LOLO - BP 80005 95871 BEZONS Cedex
- Madame Anne-Estelle LOMBARD - BP 50006 – 95321 SAINT LEU LA FORET Cedex
- Madame Virginie MARTLE – BP 20060 95270 LUZARCHES PDC
- Madame Hélène MINETTE – Immeuble SCENEO – 1 rue Jules et Ethel Rosenberg – 95870 BEZONS
- Madame Sophie-Céline MONTIER-CROULARD - CS 70052 95420 MAGNY EN VEXIN
- Madame Chloé NEVEU – 1 bis boulevard Cotte – 95880 ENGHIEEN-LES-BAINS
- Madame Armelle NICOLAS-PORRET – Le Dôme - 1 rue de la Haye - BP 12910–95731 ROISSY EN FRANCE
- Madame Catherine PAUMELLE - BP 90041 95332 DOMONT Cedex
- Madame Evelyne PEREDA - BP 80066 95540 MERY SUR OISE
- Madame Joëlle ROBIN - BP 40053 78602 MAISONS LAFFITTE Cedex
- Monsieur Sébastien SERRA – BP 32 – 95290 L'ISLE ADAM
- Madame Nadine VIEIRA - BP 80025 95131 FRANCONVILLE CEDEX

- Personnes physiques préposées d'établissement :

- Madame Adeline VIGOT, préposée du groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency - 28 rue du Docteur ROUX - 95602 EAUBONNE CEDEX et du centre hospitalier Victor Dupouy 69 rue du lieutenant-colonel Prud'hon - 95150 ARGENTEUIL
- Madame Nathalie CLAIREFOND, préposée du centre hospitalier - 25 rue P. de Theilley - 95500 GONESSE
- Madame Yane FARRUGIA préposée du centre hospitalier René Dubos - 6 avenue de l'Île de France - 95300 PONTOISE et du groupement hospitalier intercommunal du Vexin 38, rue Carnot - BP 50039 95420 MAGNY EN VEXIN et du groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise 25, rue Edmond Turcq - 95260 BEAUMONT SUR OISE
- Monsieur Bernard SERRA préposé du centre hospitalier René Dubos - 6 avenue de l'Île de France - 95300 PONTOISE et du groupement hospitalier intercommunal du Vexin - 38, rue Carnot - BP 50039 95420 MAGNY EN VEXIN et du groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise 25, rue Edmond Turcq - 95260 BEAUMONT SUR OISE
- Madame Rachel QUEFELLEC, préposée du centre hospitalier de Gonesse – 2 boulevard du 19 mars 1962 – C.S. 30071 – 95503 GONESSE Cedex.

Article 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégués aux prestations familiales est ainsi établie pour le département du Val-d'Oise :

Personnes morales gestionnaires de services :

Association la sauvegarde du Val-d'Oise -SEAG
Adresse du siège social : 20 rue Lecharpentier
95300 PONTOISE

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° DDCS 95-A-2021-075 en date du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires ou de délégués aux prestations familiales par les juges est abrogé.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- au procureur de la République,
- aux juges des tutelles du tribunal judiciaire de PONTOISE,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de PONTOISE.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens »

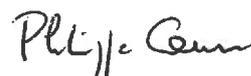
(informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy-Pontoise, le

13 JUIN 2022

Le préfet,



Philippe COURT